

DÉCISION N° D-2023-110

SIGNATURE DES CONVENTIONS ANNUELLES DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AVEC LES ASSOCIATIONS – SAISON 2023-2024

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu l'arrêté A-2017-016 portant sur le règlement intérieur pour l'utilisation des équipements sportifs et polyvalents municipaux,

Considérant les demandes de mise à disposition annuelles des équipements municipaux par les associations carrillonnées, pour la saison 2023-2024,

Considérant que la ville de Carrières-sur-Seine a la possibilité de mettre les équipements municipaux à la disposition des associations carrillonnées listées ci-dessous,

Considérant qu'il est opportun de simplifier l'organisation de ces signatures et de présenter de façon synthétique au Conseil municipal, l'ensemble des mises à disposition annuelles s'appliquant aux associations,

Considérant l'engagement de la municipalité pour faciliter l'accès aux activités culturelles et sportives,

Considérant que l'ensemble des équipements municipaux et des créneaux mis à la disposition des associations carrillonnées est mentionné dans leur convention annuelle de mise à disposition d'équipements municipaux,

Considérant que certains équipements municipaux et/ou créneaux nécessitent la mise à disposition de clés,


DÉCIDE

Article 1 : D'AUTORISER le Maire ou Monsieur Aurélien Devred, Maire-adjoint délégué aux Sports, à la Santé et au Handicap et Madame Poletto, Maire-adjointe déléguée à la Culture, aux Loisirs, à la Vie associative et au Jumelage, à signer les conventions annuelles de mises à disposition des équipements municipaux et le cas échéant des clés, pour la saison 2023-2024, à titre gracieux, selon le détail ci-dessous :

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	CLES
Adetama (Taï Chi Chuan)	Gymnase Alouettes salle de danse	Samedis de 10h à 12h	
	Gymnase Ardente dojo	Mardis de 19h45 à 21h45 Mercredis de 19h à 22h	
A Deux Pas	Gymnase Ardente salle de danse	Samedis de 9h à 11h et de 15h à 19h	
	Gymnase Alouettes salle de danse	Mercredis de 19h à 22h	
	Complexe sportif des Amandiers Salle de réunion de la Maison des Sportifs	Lundis de 19h à 22h	

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	CLES
AOC	Complexe sportif des Amandiers Salle de réunion de la Maison des Sportifs	Un mercredi, jeudi et vendredi / mois de 19h à 22h30 selon le calendrier validé.	
ARTS 78 Peindre à Carrières	Locaux Rouget de Lisle salle 1 (grande salle)	Jeudis de 17h30 à 20h	X
Association Franco-Tamoule	Gymnase Alouettes salle de danse	Samedis de 12h30 à 15h30	
Association Sportive de Marche Les Kangourous	Salle des Fêtes salle 50	Les mercredis de 20h30 à 21h30 selon le calendrier suivant : 6 septembre-8 novembre 2023 ; 10 janvier-6 mars-15 mai 2024. *de 19h30 à 20h30 (Assemblée générale)	
Carrières Danse	Salle des Fêtes grande salle	Mardis de 18h25 à 22h25 Jeudis de 18h25 à 22h25	
	Salle des Fêtes loges (salle 4)	Jeudis de 19h25 à 21h25	
	Ferme à Riant salle 1 (parvis)	Mardis de 19h25 à 22h25 Mercredis de 18h35 à 22h25	
	Ferme à Riant salle 2 (verger)	Mardis de 19h25 à 21h25	
	Plants de Catelaine salle polyvalente	Lundis de 19h25 à 22h25	
Centre d'Habitat La Roseraie Avenir APEI	Complexe sportif des Amandiers Courts de tennis couverts 1 & 2	Mardis de 10h à 11h	
Carrières Loisirs Amitié	Salle des Fêtes grande salle	Jeudis de 13h30 à 17h30	
	Salle des Fêtes loges (salle 4)	Jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	
	Salle des Fêtes mezzanine du bar (salle 2)	Jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	
	Salle des Fêtes salle 50	Jeudis (les 3 premiers jeudis du mois sauf vacances scolaires et jours fériés) de 13h30 à 17h30 Vendredis de 9h à 12h	
	Gymnase de l'Ardente salle de danse	Mardis de 9h30 à 11h30 Jeudis de 9h30 à 11h30	
Chœur en musique	Conservatoire municipal de musique Auditorium, salles Haendel, Satie & salle des professeurs	Théâtre chanté : les dimanches de 10h à 17h30 : 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 10 décembre et 17 décembre 2023 de 10h à 20h30.	X
	Conservatoire municipal de musique Salles Bach, Haendel, Paganini, Samson François, Couperin et salle des professeurs.	Stages de chant : les dimanches de 10h à 18h30 : 14 janvier, 4 février, 10 mars, 28 avril, 26 mai et 23 juin 2024.	
	Conservatoire municipal de musique Auditorium	Stages de chant : les dimanches 26 mai et 23 juin 2024 de 10h à 18h30.	

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	CLES
Clanis	Gymnase Ardente dojo	Jeudis de 9h30 à 12h30 et de 19h00 à 20h45	
	Gymnase Ardente salle de danse	Jeudis de 14h à 16h	
Club Jeux de société	Ferme à Riant salle 1 (parvis)	Lundis de 19h à 22h30	
	Ferme à Riant salle 2 (verger)	Stage : 1 à 3 samedis/mois de 9h à 19h selon le calendrier ci-dessous : les samedis 9 & 23 septembre, 7 & 14 octobre, 18 & 25 novembre, 2 & 16 décembre 2023 ; 13 & 27 janvier, 3 février, 2, 16 & 30 mars, 27 avril, 4 & 18 mai et 1, 15 & 29 juin 2024.	X
Colibri	Salle des Fêtes salle 50	Les jeudis de 14h à 16h aux dates suivantes : 28 septembre, 23 novembre 2023 ; 25 janvier, 29 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai et 27 juin 2024. Les vendredis de 14h à 16h aux dates suivantes : 20 octobre et 22 décembre 2023.	
Compagnie musicale La Bohème	Conservatoire à Rayonnement Communal auditorium	Lundis de 20h à 22h30	
Five Stars 78	Gymnase Ardente dojo	Lundis de 20h15 à 22h00 Vendredis de 20h15 à 22h00	
Gambit Roi - Amicale des Joueurs d'Echecs	Locaux Rouget de Lisle salle 1 (grande salle)	Vendredis de 20h00 à 00h00 Samedis de 15h00 à 19h30 Dimanches de 9h00 à 20h00	X
	Locaux Rouget de Lisle salle 2 (salle du milieu)	Mercredis de 13h30 à 18h30 Vendredis de 20h00 à 00h00 Samedis de 9h00 à 19h30 Dimanches de 9h00 à 20h00	
Gym pour tous	Gymnase Alouettes salle de réunion	Lundis de 20h à 21h	
	Gymnase Alouettes salle omnisports	Samedis de 9h à 11h45	
	Plants de Catelaine salle polyvalente	Mercredis de 21h à 22h Vendredi de 19h à 20h	
HVC* Handball (*Houilles - Vésinet - Carrières)	Gymnase Alouettes salle omnisports	Lundis de 18h à 22h Mercredis de 16h30 à 19h30	
IME La Roseraie (avec éducateur Ville les mardis et vendredis)	Gymnase Ardente salle de danse	Les mardis et vendredis de 13h30 à 15h30	

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	CLES
Inspiration yoga	Gymnase Alouettes salle de danse	Jeudis de 9h à 11h	
	Ferme à Riant salle 2 (verger)	Les lundis et vendredis de 12h à 13h30	
	Centre de loisirs "Les Pierrots" salle de motricité	Lundis de 19h30 à 21h30 Vendredi de 19h30 à 21h30 Samedis de 9h00 à 13h30	
Italacad	Ferme à Riant salle 2 (verger) + cuisine	Mardis de 9h à 12h30	
	Locaux Rouget de Lisle salle 2 (salle du milieu)	Lundis de 18h30 à 21h30 Mardis de 18h30 à 21h30 Mercredis de 18h30 à 21h30	X
Jiu Jitsu Club	Gymnase Alouettes dojo	Lundis de 17h30 à 21h Mercredis de 16h30 à 22h Vendredis de 17h15 à 20h45 Samedis de 9h30 à 13h	
	Gymnase Ardente dojo	Mardis de 16h45 à 19h45 Jeudis de 16h45 à 18h45 Vendredis de 16h45 à 19h45 Samedis de 9h45 à 13h	
La Ligue contre le cancer	Gymnase Alouettes salle de danse	Vendredis de 9h30 à 10h30	
Le MIC (Le Monde de l'Image à Carrières)	Locaux Rouget de Lisle salle 1 (grande salle) + salle 2 (salle du milieu)	Jeudis de 20h30 à 22h30	X
	Locaux Rouget de Lisle salle 3 (petite salle)	Jeudis de 20h30 à 22h30 Samedis de 14h à 19h	
	Le Lavoir Bureau  <i>Les séances peuvent être amenées à être annulées en raison de l'organisation de vernissages par les locataires du Lavoir.</i>	Période avec expositions* : les mercredis & samedis de 19h30 à 22h30 : du mercredi 6 septembre au mercredi 18 octobre 2023 Période hors expositions : les mercredis de 14h30 à 22h30 & samedis de 14h30 à 19h30 : du mercredi 8 novembre 2023 au samedi 2 mars 2024. Période avec expositions* : les mercredis & samedis de 19h30 à 22h30 : du mercredi 6 mars au mercredi 3 juillet 2024.	X
Le Théâtre du Carrillon	Centre de loisirs "Les Pierrots" salle de motricité	Mardis et jeudis de 20h15 à 22h15	
	Salle des Fêtes grande salle	Mercredis de 14h à 22h30	

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	CLES
Les Lumières de Carrières	Conservatoire auditorium	<p>Selon le calendrier défini entre l'association et le Conservatoire :</p> <p>les vendredis* : 8 & 22 sept. – 27 octobre 2023 de 20h à 23h30.</p> <p>Les mardis* : 7 novembre et 19 décembre 2023 de 20h à 23h30.</p> <p>Le samedi* : 25 novembre 2023 de 20h à 23h30.</p> <p>Les dimanches : 8 octobre et 3 décembre 2023 de 17h à 20h30.</p> <p><i>*Projections à 20h30.</i></p> <p>Le calendrier 2024 sera transmis ultérieurement.</p>	X
Marine (centre commandant Millé à Houilles)	Complexe sportif des Amandiers cours tennis couverts 1 & 2	Mardis de 13h30 à 14h30	
	Gymnase Alouettes salle omnisports	Jeudis de 14h à 16h	
Mini-Schools	Salle Rouget de Lisle salle 3 (petite salle)	Mercredis de 10h à 12h Samedis de 9h à 12h10	X
Music'Ensemble	Conservatoire salle Grappelli	Les lundis de 20h à 22h	X
Orchidées	Complexe sportif des Amandiers Salle de réunion de la Maison des Sportifs	Un samedi / mois de 14h à 19h, selon le planning suivant: <i>30 septembre - 14 octobre (12h-19h) - 25 novembre et 9 décembre 2023 ; 13 janvier – 3 février - 9 mars - 30 mars - 4 mai et 8 juin 2024 (12h à 19h).</i>	
Réseau des Entrepreneurs Carrillons (REC°)	Salle des Fêtes salle 50	<p>Les jeudis suivants :</p> <p>-De 9h à 11h : 7 septembre & 16 novembre 2023 ; 11 janvier, 14 mars et 30 mai 2024.</p> <p>-De 20h à 22h : 12 octobre 2023 ; 8 février & 25 avril 2024.</p>	
ROCHC (Rugby)	Stade des Terrasses terrain de football + petit local	Mardis de 20h à 22h Mercredis de 14h30 à 19h00 Vendredis de 20h à 22h Certains samedis selon matches de 14h à 16h.	
Scrablons à Carrières	Ferme à Riant salle 2 (verger)	Vendredis de 19h30 à 22h30	
Théâtre de l'Arc-en-Ciel	Locaux Rouget de Lisle salle 1 (grande salle)	Lundis de 17h30 à 22h30 Mardis de 19h à 22h30 Mercredis de 18h à 22h30	X
	Locaux Rouget de Lisle salle 3 (petite salle)	Mercredis de 19h à 22h	
	La Maison des Sportifs salle de réunion	Mercredis de 13h15 à 17h30	
	Ferme à Riant salle 1 (parvis)	Samedis de 9h30 à 12h30	X

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	CLES
UFOLEP	Ferme à Riant salle 1 (parvis) et salle 2 (verger)	Jeudis de 14h à 15h (Insert'Sport)	
	Gymnase Alouettes salle omnisports	Lundis de 10h à 11h (Ateliers Séniors 1'Pulse)	

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Aurélien Devred, Maire-adjoint délégué aux Sports à signer la convention annuelle de mise à disposition d'équipements de l'Union Sportive de Carrières (U.S.C.), qui couvre les sites listés ci-dessous ainsi que les conventions annuelles de remise de clés pour les sections USC football, volley-ball, tir à l'arc et tennis :

- Complexe sportif des Amandiers (155, route de Bezons) comprenant :
 - les salles A & B du gymnase
 - les trois courts couverts de tennis Alfred Debiève
 - le stade des Amandiers comprenant un terrain de football en herbe, un terrain de football synthétique et un club house
- La Maison des Sportifs (151, route de Bezons)
- Gymnase de l'Ardente (13, rue de Verdun)
- Gymnase des Alouettes (rue des Cent Arpents)
- Ferme à Riant (25, route de Chatou)
- Salle polyvalente des Plants de Catelaine (9, rue Eric Tabarly)
- Tennis extérieurs « Les Trois Buttes » (rue de Bezons)
- Jardin d'arc « Catherine Calégari » (allée des Archers – rue du Général Leclerc)
- Stade des Terrasses (1, rue Félix Balet)

Article 3 : **DIT** que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Carrières-sur-Seine le 4 août 2023



Le Maire


Arnaud de Bourrousse

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.